

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire
: 82

En exercice : 82

Qui ont pris part à la délibération : 72

Date de convocation : 03/02/2022

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 05/2022

OBJET : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE
DE BATIMENTS PUBLICS – ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT :
SUBVENTION DETR 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 9 février à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals des Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Isabelle GEA a été nommé(e) secrétaire de séance.

Étaient présents : (66)

ALBAS
ALBIÈRES
ARGENS MINERVOIS
AURIAC
BOUTENAC
CAMPLONG D'AUDE
CANET D'AUDE

CASCADEL
CONILHAC CORBIÈRES
COUSTOUGE
DAVEJEAN
ESCALES
FABREZAN
FELINES TERMENES
FERRALS LES CORBIÈRES
FONTCOUVERTE
HOMPS
LAGRASSE
LAROQUE DE FA
LEZIGNAN CORBIÈRES

Jean-Claude MONTLAUR
Yvon LACOMBE
Gérard GARCIA
Bernard SUTRA
Alain MAILHAC – (Sylvie RAYNAUD)
Serge LEPINE
André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
Marcel REVERDY
Didier CASATO
Serge BRUNEL
Paul BERTHIER
Mélinda BORNIA
Michel CAZENEUVE
Isabelle GEA
Jean-Marie SAURY
Gérard BARTHEZ – Sabine BANCO
Jacques CONTIES
Béatrice BORT- (Dominique COMBE)
René ORTEGA
Raymond SPOLI
Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – Dominique JOLIS PAILHIEZ- Guy

LUC SUR ORBIEU	VIVES- Virginie JULIAN- Thierry CAUMEIL –Sylvie DANRE-
MONTBRUN DES CORBIERES	Dominique JOLIS- Sabrina FITO - Françoise BAROUSSE – Freddy
MONTJOI	NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA - Thierry DENARD – Sylvie
MONTSERET	FUMET- Michel MASUYER- Rémi PENAVAIRE-
MOUX	Yves KOSINSKI- Christine MANGOLD
ORNAISONS	Guy D’ALANCON
PALAIRAC	Jessica BOSCH
PARAZA	Geneviève FABRE
QUINTILLAN	Gérard PIOCH
RIBAUTE	Gilles CASTY – Claire CHAOUAT
ROQUECOURBE MINERVOIS	Daniel LANGLOIS
SAINT ANDRE DE Rgue	Emile DELPY
SAINT COUAT D’AUDE	André CONTRERAS
SAINT LAURENT DE LA Crisse	Alain COSTE
SAINT PIERRE DES CHAMPS	Corinne GIACOMETTI – (Benoit MASQUELIN)
TALAIRAN	Jean-Michel FOLCH- Myriam MIQUEL
TERMES	David ELIS
THEZAN DES CORBIERES	Xavier DE VOLONTAT
TOURNISSAN	Roland QUINCEY
TOUROUZELLE	Cédric MALRIC
VIGNEVIEILLE	Hervé BARO
VILLEROUGE TERMENES	Philippe PUECH
	Marilyse RIVIERE
	Serge MARRET
	Olivier VERNEDE
	Michel PONCOT

Etaients absents les représentants des Communes de : (10)

CASTELNAU D’AUDE (Gilles BARTHES)
 CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI)
 DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE)
 FABREZAN (Frédéric BERROCAL)
 LAIRIERE (Michel BARBAZA)
 LANET (Jean-Marie GALINIE)
 MASSAC (Jean-Louis GAILLARD)
 ROUBIA (Geneviève LOPEZ)
 SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri RIVIERE)
 SALZA (Rehda MENNAD)

Procurations : (6)

Philippe LACOMBE, Bouisse, à Olivier VERNEDE
 William COMBES, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL
 Didier JULIAN, Lézignan-Corbières, à Virginie JULIAN
 Berengère LECEA, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA
 Christelle HERMAND, Mouthoumet, à Mélinda BORNIA
 Jacques PIRAUD, Jonquières, à Paul BERTHIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

Considérant que la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois souhaite prendre sa part dans l'effort de relance de l'économie et se préparer aux défis présents et à venir en matière de transition écologique ;

Considérant le projet de rénovation énergétique de bâtiments publics qui vise à limiter le recours à la climatisation en favorisant la ventilation naturelle et les travaux permettant de protéger le bâtiment contre la chaleur par une isolation et l'étanchéité des toitures, la mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur, et le remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries en aluminium avec le double vitrage ;

Considérant le coût global de l'opération s'élevant à 735 117,10 € HT dont 645 517,10 € HT de travaux et 89 600 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre ;

Considérant avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2022 conformément à la circulaire préfectorale datée du 13 septembre 2021, soit 40 % du montant des travaux hors taxe (HT) pour la catégorie prioritaire « études de faisabilité et ingénierie territoriale » ;

Sur proposition du rapporteur, René ORTEGA

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 72 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

ADOPTE l'avant-projet du projet global de rénovation énergétique de bâtiments publics ;

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2022 relatif aux honoraires de maîtrise d'œuvre ;

ADOPTE le plan de financement de l'opération de la façon suivante

